

Table des matières

1	Les syndicats pénitentiaires appellent à un "blocage total" des prisons d'Île-de-France ce lundi.....	1
2	Macron en passe d'achever la métropole du Grand Paris ?	3
3	Près de trois quarts des PME et ETI rencontrent des difficultés de recrutement	4
4	La hausse des prix restera largement contenue en 2018	5
5	Réforme de la fiscalité locale : les trois scénarios soumis au gouvernement.....	6
6	Impôts : après la taxe d'habitation, voici la taxe inondation	8
7	Renault : des ventes record grâce à Lada et à l'Asie.....	9
8	EXCLUSIF. Le patron de Lactalis sort du silence : "Il y a peut-être eu des erreurs humaines"	10
9	La France se lance enfin dans la télémédecine.....	14
10	"Accord historique" entre les 4 opérateurs télécoms pour "en finir avec les zones blanches"	15
11	Parcoursup : ce que va changer le nouveau système d'entrée à l'université.....	17
12	Future loi logement : une concertation au pas de charge et un débat parlementaire minimal	19
13	Copropriété, normes simplifiées, attribution des HLM... les grandes lignes du projet de loi.....	21
14	Apprentissage: opération déminage d'Edouard Philippe avec les élus	23
15	Aéroport Notre-Dame-des-Landes : maintenant, il faut décider	24
16	Les propositions des « chantiers de la justice » remises au gouvernement	26
17	Les défis de Laurent Wauquiez pour exister face à Emmanuel Macron	27
18	Parti socialiste : Delphine Batho annonce à son tour sa candidature	29
19	En Tunisie, le pouvoir cherche à reprendre la main face à la grogne sociale.....	30
20	Iran : Trump confirme la levée des sanctions, mais pour « la dernière fois »	32

::: ILE-DE-FRANCE

FRANCE BLEU – 14/01/2018

1 Les syndicats pénitentiaires appellent à un "blocage total" des prisons d'Île-de-France ce lundi



Plusieurs prisons d'Île-de-France doivent être impactées par le mouvement, dont Fresnes dans le Val de Marne

Trois syndicats pénitentiaires (Ufap-Unsa, CGT et FO) appellent à un "blocage total" des prisons de notre pays ce lundi dès 6 heures du matin. Un mouvement en réponse à l'agression à l'arme blanche de quatre de leurs collègues jeudi dernier à la prison de Vendin-le-Vieil, dans le Pas-de-Calais.

Un mouvement de solidarité et de ras-le-bol. Trois syndicats pénitentiaires (Ufap-Unsa, CGT et FO) appellent à un "blocage total" des prisons dans tout le pays ce lundi dès 6 heures. Fresnes, Nanterre, Réau, Meaux, Poissy... Tous les établissements d'Île-de-France doivent être impactés. Le "grand rendez-vous" est attendu le soir à la prison de Fleury-Mérogis, en Essonne. Les syndicats demandent le départ du directeur de la prison de Vendin-le-Vieil, dans le Pas-de-Calais, [où quatre surveillants ont été agressés à l'arme blanche jeudi dernier.](#)

Aujourd'hui, sur la région parisienne, on dénombre plus de 316 détenus pour des faits de terrorisme, qu'on doit gérer dans des établissements qui ne sont pas complètement hermétiques pour juguler le développement d'un tel phénomène - Régis Grava (Ufap-Unsa Justice Paris)

"Pour nous, Paris et sa région, c'est très sensible. Je rappelle qu'en septembre 2016, des collègues sont tombés sous les coups de Daech. Forcément, les plaies ont du mal à se refermer", explique Régis Grava, secrétaire général Ufap-Unsa Justice à Paris. Le 7 septembre 2016, [deux surveillants de la maison d'arrêt d'Osny](#) (Val-d'Oise) ont été blessés par un détenu à l'aide d'un couteau artisanal. Détenu condamné pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, dans une affaire de départ vers la Syrie.

"Gardons bien à l'esprit que _les personnels pénitentiaires n'ont pas le droit de grève_. On se risque à des sanctions : jours d'exclusion, abaissement d'échelon voire une révocation", souligne David Besson, secrétaire adjoint de l'Ufap-Unsa Justice.

Manque de reconnaissance

"C'est évident qu'on est dans un mouvement de soutien, mais aussi de protestation. _Aujourd'hui, sur la région parisienne, on dénombre plus de 316 détenus pour des faits de terrorisme_, qu'on doit gérer dans des établissements qui ne sont pas complètement hermétiques pour juguler le développement d'un tel phénomène", ajoute Régis Grava.

Samedi matin, une délégation syndicale a claqué la porte d'une réunion à la Chancellerie, en l'absence de la ministre, Nicole Belloubet. "On manque de reconnaissance. On souffre de moyens cruels. Ce qu'on réclame, ce sont des établissements spécialisés, à taille humaine pour gérer ce type de détenus", confie le secrétaire général Ufap-Unsa Justice à Paris.

Podcast : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/les-syndicats-penitentiaires-appellent-a-un-blocage-total-des-prisons-d-ile-de-france-ce-lundi-1515944425>

[Pierre Coquelin](#)

LIBÉRATION – 15/01/2018

2 Macron en passe d'achever la métropole du Grand Paris ?



Emmanuel Macron et Valérie Pécresse, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), le 12 décembre.

Selon plusieurs acteurs du dossier, la réorganisation de la région parisienne que le chef de l'Etat veut mener aboutirait à supprimer cet échelon, de même que les trois départements de la première couronne.

Emmanuel Macron est-il sur le point de supprimer la métropole du Grand Paris ? C'est possible selon de nombreux acteurs du dossier consultés par *Libération* ce dimanche. Les préconisations du préfet de la région Ile-de-France, Michel Cadot, révélées par *le Monde* début janvier, vont dans ce sens-là. Et comme il a été prié de réfléchir à cette réforme par le Président... Toutefois, la jeune entité ne serait pas seule à tomber : le préfet propose aussi de supprimer les trois départements de la petite couronne, soit les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, malgré leurs cinquante ans d'existence. Cela fait des mois que le chef de l'Etat cherche la bonne façon de réorganiser la région parisienne, et le calendrier de ses décisions semble s'accélérer, même si l'on ignore toujours quelle forme vont prendre les annonces.

«Dans tous les sens»

La commande du président de la République au préfet d'Ile-de-France s'articulait sur deux questions. Comment simplifier le millefeuille administratif en Ile-de-France. Et comment éviter les effets de frontières entre, schématiquement, un centre riche et dynamique et une grande couronne pauvre et abandonnée ?

Sur la première question, la réponse est arithmétique : on supprime la métropole du Grand Paris, les trois départements de petite couronne et hop, sur six niveaux, deux de moins. Pour la question des effets frontières, en revanche, pas de réponse évidente. «*Ils ont cherché le bon périmètre dans tous les sens mais c'est introuvable*», commente un des acteurs du dossier. De fait, toutes les cartes – de la population, du bâti, de la production de richesse – montrent qu'il existe une zone dense bien réelle. C'est ce qu'a entériné la création, en 2012, de la métropole du Grand Paris. Mais pour Macron, déjà bien assez «*président des riches*» à son goût, placer la grande couronne de l'autre côté d'un mur, fût-il psychologique, est politiquement périlleux. La «frontière» serait donc théoriquement effacée par le renforcement des onze établissements publics territoriaux (plus Paris), regroupements de communes qui composent actuellement la métropole. La grande couronne aurait donc comme voisins un chapelet de collectivités, supposé moins menaçant que la grande métropole et ses 7 millions d'habitants.

Quant aux trois départements, ils verraient leurs compétences récupérées en partie par les établissements publics territoriaux renforcés et par la région. L'élection régionale serait modifiée, de sorte que les conseillers puissent exercer les fonctions départementales. Ce dispositif ressemble à une victoire pour la présidente LR de la région, Valérie Pécresse, mais la modification d'un mode électoral n'est jamais sans risque.

De cet édifice, un militant de la métropole dit qu'il lui «*tord les tripes. Quinze ans de travail détricoté...*» En renforçant la région, le Président, qui défend l'attractivité de la France et du Grand Paris en toute occasion, semblerait surtout ménager Gérard Larcher, le président du Sénat, ardent défenseur de Pécresse et indispensable soutien quand viendra la future réforme constitutionnelle.

Baronnies

Techniquement, le système s'annonce difficile à mettre en œuvre. Les départements restent en place jusqu'aux départementales de 2021. Et ensuite ? Combien d'années pour transférer les compétences – les collèges, les routes, l'aide sociale ? Autre difficulté : les maires. L'intercommunalité en Ile-de-France avait, en 2012, vingt ans de retard sur ce qui avait été accompli dans les régions. «*Les maires ne sont déjà pas tous favorables aux établissements publics territoriaux, loin de là. Quand ils vont découvrir qu'ils ne siègent pas forcément dans le conseil des territoires, ça ne va rien faciliter*», note un familier du dossier.

Mais ce dispositif éclaté peut-il aider à corriger les inégalités territoriales ? «*Si l'on considère que les péréquations doivent se faire sur une grande échelle, la région peut être le bon échelon, veut croire un haut fonctionnaire. Mais si on en charge les établissements publics territoriaux, on risque le retour des chapelles.*»

Emmanuel Macron aurait-il découvert la machine à remonter le temps ? Avec la création d'une douzaine de baronnies autour de Paris, il donne l'impression de revenir aux beaux jours du général de Gaulle, désossant le département de la Seine en quatre morceaux. Au fond, dans les années 60, le découpage visait à encercler Paris dans un Yalta territorial entre gaullistes et communistes. Cette fois, serait-ce la puissance potentielle du Grand Paris qu'il faut étouffer ?

[Sibylle Vincendon](#)

::: ECONOMIE

LA TRIBUNE – 15/01/2018

3 Près de trois quarts des PME et ETI rencontrent des difficultés de recrutement



Pour remédier à ces difficultés, Bpifrance préconise de faire évoluer la gestion des ressources humaines et le management,

en proposant des primes de performance individualisées, en mettant en place une politique de participation ou d'intéressement,

ou encore en ouvrant le capital de ces entreprises aux salariés.

Pour expliquer ce phénomène, l'enquête de Bpifrance Le Lab évoque l'implantation géographique des entreprises qui peut poser un problème, la pénurie de compétences, le manque d'attractivité, le manque de structurations et les exigences trop élevées des PME et ETI.

Plus des trois quarts des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) éprouvent des difficultés de recrutement, et pour 42% d'entre elles ont déjà fait face à des départs de salariés clés, des problèmes qui empêchent ces entreprises de croître, révèle une étude.

Selon cette enquête de Bpifrance Le Lab, réalisée auprès de 2.000 dirigeants de PME (entreprises allant jusqu'à 250 salariés) et ETI (de 250 à 5.000 salariés), 57% de ces entreprises estiment manquer de talents pour grandir.

Ce sentiment apparaît "*très fortement lié aux difficultés à recruter et à maintenir les compétences-clés dans l'entreprise*", explique l'étude: 83% des PME-ETI - qui sont près de 150.000 en France - disent éprouver des difficultés à embaucher et 42% disent faire quelquefois, voire souvent, face à la fuite de compétences-clés.

Il s'agit là de difficultés de recrutement "*structurelles*", non liées aux tensions de recrutement signalées récemment par les chefs d'entreprises, apparues à la faveur du regain de croissance en France, a précisé à l'AFP Elise Tissier, directrice du Lab de Bpifrance.

Manque d'attractivité, manque de structuration

Plusieurs raisons à ce phénomène: l'implantation géographique de ces entreprises qui constitue parfois un handicap à leur politique de ressources humaines et la pénurie de compétences, en particulier en ce qui concerne les profils opérationnels (ouvriers qualifiés, chauffeurs, comptables, etc.)

Le manque d'attractivité par rapport aux grandes entreprises que ce soit en termes de salaires, d'avantages sociaux ou encore de prestige, y est aussi pour beaucoup. Enfin, les exigences parfois trop élevées des PME et ETI et le manque de structuration de la fonction "*ressources humaines*" dans ces entreprises.

Des conseils pour fidéliser les salariés

Pour remédier à ces difficultés, Bpifrance préconise de faire évoluer la gestion des ressources humaines et le management, en proposant des primes de performance individualisées, en mettant en place une politique de participation ou d'intéressement, ou encore en ouvrant le capital de ces entreprises aux salariés. L'organisation de réunions ou de séminaires pourrait aussi leur permettre de fidéliser leurs salariés.

Enfin, l'étude recommande aux entreprises d'amplifier leur présence sur les réseaux sociaux et de développer leur "*marque employeur*", en nouant par exemple des partenariats avec des écoles, en obtenant des labels témoignant de la qualité de vie au travail ou encore en développant leur présence numérique.

LES ECHOS – 15/01/2018

4 La hausse des prix restera largement contenue en 2018



L'inflation s'est établie à 1 % l'an passé en France, selon l'Insee. Elle devrait rester contenue cette année, la Banque de France tablant sur une hausse des prix de 1,4 %.

Comme la plupart de ses voisins, la France connaît depuis trois ans un environnement économique qui se caractérise par une quasi-absence de l'inflation. L'an passé, [les prix à la consommation n'ont](#)

augmenté que de 1 % en moyenne par rapport à l'année précédente, selon l'Insee. Seuls l'énergie, le tabac et les produits frais affichent des hausses conséquentes sur un an. Et, malgré le regain de croissance, il y a fort à parier que l'inflation continue à être faible en 2018.

« Dans les économies de la zone euro, notamment en France, la reprise est récente. Nous sommes encore dans une phase d'accélération. Or, depuis la crise de 2008, l'expérience américaine a montré que les premiers frémissements d'inflation ne naissent qu'en fin de cycle. La France n'en est pas encore là », explique Pierre-Olivier Beffy, chef économiste d'Exane BNP Paribas.

Une légère accélération des salaires en 2018 ?

Ainsi, la Banque de France table sur une hausse des prix de 1,4 % cette année dans l'Hexagone et de 1,2 % en 2019. En 2018, l'alourdissement de la fiscalité sur le tabac et l'énergie devrait expliquer la majeure partie de la hausse.

« Comme les entreprises éprouvent de plus en plus de problèmes à recruter, il pourrait certes y avoir une légère accélération des salaires en 2018. Mais le plus probable c'est que, pour pallier ces difficultés, au moins dans un premier temps, les entreprises préfèrent allonger la durée du travail. La productivité accélérera un peu comme elle le fait souvent en haut de cycle d'activité », estime Denis Ferrand, directeur général de COE-Rexecode.

La Banque de France s'attend à ce que le salaire moyen par tête progresse de 1,9 % cette année, c'est-à-dire un rythme comparable à l'an passé, le chômage élevé continuant à peser sur les rémunérations. « La réforme du Code du travail est favorable à une modération salariale », ajoute Pierre-Olivier Beffy.

Hausse des taxes sur le tabac et l'énergie

Les ménages devraient toutefois profiter de gains de pouvoir d'achat grâce à la faiblesse de l'inflation et aux légères hausses de salaires, conjuguées aux créations d'emplois. Le pic ne sera atteint qu'en 2019. Car cette année, « les mesures de la loi de finances affectent plutôt négativement le pouvoir d'achat des ménages notamment avec les hausses de la fiscalité indirecte », estiment les économistes de la Banque de France. Selon l'Insee, les mesures prévues par le gouvernement qui sont déjà entrées en vigueur - telles que l'augmentation des prix du tabac et de l'énergie - devraient même faire baisser le pouvoir d'achat des Français au premier trimestre.

Inflation : vers un lent retour à la normale dans la zone euro // <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0301136255932-inflation-vers-un-lent-retour-a-la-normale-dans-la-zone-euro-2144530.php>

Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 15/01/2018

5 Réforme de la fiscalité locale : les trois scénarios soumis au gouvernement



Alain Richard, ancien ministre de la Défense et sénateur En Marche, orchestre avec le préfet Dominique Bur la concertation sur la réforme de la fiscalité locale.

EXCLUSIF. Alors que le gouvernement exclut tout nouvel impôt local pour remplacer la taxe d'habitation après 2020, la mission Richard-Bur lance la concertation avec les élus en faisant des propositions. La réaffectation des taxes locales est privilégiée.

La bataille de la fiscalité locale est engagée. Décidée par Emmanuel Macron en juillet pour endiguer la fronde des maires contre [la disparition de 80 % de la taxe d'habitation en 2020](#), la refonte des impôts locaux s'annonce périlleuse pour le gouvernement. En témoigne [l'opération déminage menée vendredi](#) par le ministre de l'Economie après que la veille la ministre auprès du ministre de l'Intérieur, Jacqueline Gourault, ait évoqué par erreur la perspective d'une nouvelle taxe locale. Bruno Le Maire a formellement exclu cette hypothèse, refermant ainsi une piste alors que s'ouvre à peine le débat sur la compensation des ressources du bloc communal.

La création d'un nouvel impôt local ne fait pas partie des trois scénarios déjà mis sur la table par le document de cadrage de la mission conduite par Alain Richard et Dominique Bur, obtenu vendredi par « Les Echos ». Le gouvernement a confié au sénateur La République En marche (LREM) et au préfet la rédaction d'un rapport en vue d'une large refonte des impôts locaux. Contacté, Alain Richard assure que la mission étudiera la possibilité d'un nouvel impôt « *car une part très représentative de nos partenaires, dans le monde communal, le demande donc il faut l'étudier honnêtement.* »

Autonomie financière

La suppression de la taxe d'habitation après 2020 implique de trouver au moins 8 milliards d'euros. Première piste, combler ce trou par de nouvelles dotations de l'Etat. La mission signale toutefois que le ratio d'autonomie financière du bloc communal explose déjà le plancher constitutionnel de 60,8 %, lequel était à 68,6 % en 2015. Par ailleurs, les élus locaux s'opposent au caractère très centralisateur de cette piste. L'Elysée a également écarté cette option.

Les chiffres clefs

197 milliards d'euros : le montant des recettes de fonctionnement des collectivités.

8,9 % de hausse des taxes communales des ménages depuis 2013. Les taxes départementales ont augmenté elle de 13,4 %.

Deuxième voie, le fléchage d'une fraction d'impôts nationaux (impôt sur le revenu, taxe sur les carburants, [CSG](#) ou [TVA](#)). Ce modèle a déjà été utilisé depuis cette année pour [remplacer les dotations des régions par la TVA](#). Inconvénient : tout lien avec le territoire est coupé, les bases devenant nationales. Ce qui braque beaucoup d'élus locaux soucieux de préserver une corrélation entre les services demandés par la population et le coût répercuté. Elle séduirait toutefois par la dynamique de ces ressources, leur prévisibilité et la préservation de l'autonomie financière. La mission doute néanmoins de la faisabilité juridique de l'affectation de la CSG (réservée jusque-là aux régimes sociaux).

Localiser l'imposition des bailleurs

Reste la piste d'une réallocation des impôts actuels. Première possibilité, un bonneteau entre collectivités locales, par exemple l'affectation de la taxe sur le foncier non bâti des départements vers le bloc communal. Mais la mission suggère aussi de réaménager les assiettes nationales existantes, par exemple imposer le revenu des loyers perçus par un bailleur au niveau de la commune des locataires. La forte territorialisation de ces ressources aurait le mérite de contenter les élus communaux, de ne pas affecter l'autonomie des collectivités et d'être juridiquement simple. A contrario, ces réallocations introduiraient des inégalités géographiques, préviennent les rapporteurs, impliquant un mécanisme de péréquation. Elles exigent par ailleurs de trouver d'autres ressources pour les départements. D'autant

que la mission aussi est chargée de proposer des solutions pour financer les dépenses sociales des départements. Ce qui fait dire à Alain Richard que la facture ira bien au-delà des 8 milliards d'euros. « *Il y a beaucoup de variables à examiner, en dialogue avec l'exécutif, dans cette recherche de ressources. On se place à l'horizon 2020 avec l'effet positif de bien d'autres réformes déjà engagées, et non demain matin* » tempère-t-il .

La suppression de la taxe d'habitation posera un gros problème budgétaire à l'exécutif :

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0301141183196-la-suppression-de-la-taxe-dhabitation-posera-un-gros-probleme-budgetaire-a-l-executif-2144532.php>

Matthieu Quiret

LE PARISIEN – 15/01/2018

6 Impôts : après la taxe d'habitation, voici la taxe inondation



Longjumeau (Essonne), le 1er juin 2016.

La nouvelle taxe Gemapi doit permettre aux intercommunalités de financer les aménagements pour limiter les risques de crues.

Malgré la promesse de ne plus créer d'impôt, une nouvelle taxe locale a vu le jour.

Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, l'a juré via son compte Twitter : « Je le dis avec la plus grande clarté : il n'y aura PAS de nouvel impôt ! » Mais il omet de vous parler de la nouvelle taxe inondation ! Certes, celle-ci est née d'une loi votée en 2014 sous Hollande, mais elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier et porte le doux nom de Gemapi pour « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

L'Etat, qui prenait en charge les aménagements liés aux crues, [a transféré ces dépenses](#) aux 1 266 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Selon nos informations, près de 200 d'entre eux ont déjà voté la mise en place de la taxe inondation. Et la grande majorité des autres devraient le faire d'ici au 15 février,

Jusqu'où peut monter la facture ? L'Etat a institué un plafond de 40 euros par personne et par an. Mais chaque intercommunalité vote son tarif. Sur le papier, les élus doivent budgéter des travaux liés à la prévention des inondations. A Forbach (Moselle), chaque habitant devra payer 4,90 euros. A La Grande-Motte (Hérault), ce sera 5,90 euros . Et dans le bassin dunkerquois, « entre 14 euros et 17 euros », selon l'agglomération à laquelle vous appartenez.

«Ce nouvel impôt n'est ni social, ni juste, ni efficace !»

« Ce n'est pas du tout un impôt social, déplore Virginie Pradel de la Fondation Concorde, un think tank libéral. Une famille nombreuse qui vit avec un smic paiera plus cher qu'un célibataire qui gagne bien sa vie. » Cela va faire hurler les contribuables. Surtout que la taxe inondation arrive alors que le

gouvernement claironne que les réformes fiscales vont booster le pouvoir d'achat des Français dès 2018. En fait, la taxe Gemapi sera ajoutée à votre taxe d'habitation ou votre taxe foncière.

Dans les intercommunalités, on ne parle plus que de cela, car c'est un fardeau politique à gérer. Contacté, Bercy se défousse sur le ministère de l'Intérieur, en charge de la sécurité. Ce dernier n'a pas donné suite à nos sollicitations. « Ce nouvel impôt n'est ni social, ni juste, ni efficace ! » tempête André Flajolet (LR), vice-président de l'Association des maires de France (AMF) et représentant des intercommunalités auprès de Matignon.

« Des intercommunalités ont demandé aux maires de baisser leurs taxes d'habitation et foncière pour neutraliser Gemapi, confie Virginie Pradel. Mais la grande majorité n'aura d'autre choix que de la faire porter par les administrés. » Des élus ont aussi flairé l'occasion de faire entrer de l'argent dans les caisses. « Alors qu'il faut justifier de travaux précis liés au risque d'inondations pour voter la taxe, certaines intercommunalités ne s'embarrassent pas, s'inquiète André Flajolet. Elles l'ont mise en place pour financer je ne sais quel projet. »

Pour en savoir plus : <http://www.leparisien.fr/economie/impots-apres-la-taxe-d-habitation-voici-la-taxe-inondation-15-01-2018-7501179.php>

Aurélié Lebellet et Matthieu Pelloli

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 15/01/2018

7 Renault : des ventes record grâce à Lada et à l'Asie



Il s'agit pour le constructeur français de la cinquième année consécutive de croissance des ventes.

Il n'y a pas qu'en France que Renault réussit une bonne année 2017. A l'international, les ventes du constructeur français ont aussi le vent dans le dos avec une hausse, toutes régions confondues, de 8,5 %, à 3,76 millions de véhicules vendues.

Asie-Pacifique et Eurasie

La marque au Losange est boostée par deux secteurs en particulier : d'abord l'Asie-Pacifique, qui enregistre une progression de 17 % de ses ventes mais ne gagne que 0,1 point de part de marché local. Ensuite l'Eurasie, où Renault augmente ses ventes de 13,6 %, à + 1,4 point de part de marché. Le constructeur français profite ainsi pleinement d' un marché automobile russe en plein boom.

Suit la zone Amériques, comprenant l'Amérique centrale et latine, où les ventes augmentent de 9,9 % et l'Afrique-Moyen Orient-Inde (+8,4 %). Les résultats de la marque au Losange confirment l'essor des marchés émergents.

Lada au sommet

Pour la première fois, le groupe (qui inclut Renault, Dacia, Alpine et Samsung Motors) englobe dans ses résultats ceux de Lada (Avtovaz), dont il est actionnaire à hauteur de 53 %. Une bonne chose puisque la marque russe enregistre la plus forte progression (+ 17,8 %, à 335.564 véhicules vendus) de toutes les marques du groupe.

Les marques Renault et Dacia progressent respectivement de 7,4 % (à 2,6 millions de ventes) et 12,2 % (à environ 655.000 unités écoulées). Les résultats du groupe sont légèrement plombés par les mauvais résultats de Samsung Motors. Seule entité à voir ses volumes diminuer (- 10,1 %) de ventes entre 2016 et 2017.

Avec un tel score, Renault risque fort d'être à nouveau premier constructeur français [devant PSA](#) qui publie ses résultats demain.

Pour en savoir plus : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/0301150371046-renault-des-ventes-record-grace-a-lada-et-lasie-2144934.php>

Enrique Moreira

LE JDD – 14/01/2018

8 **EXCLUSIF. Le patron de Lactalis sort du silence : "Il y a peut-être eu des erreurs humaines"**



INTERVIEW - Dans la tourmente, le très discret président de Lactalis, Emmanuel Besnier, parle enfin dans une longue interview au JDD. Il dit vouloir "comprendre ce qui s'est passé" mais ne constate pas "de manquements [de son groupe] sur les procédures".

Emmanuel Besnier, l'homme qui ne parle jamais, a accueilli le JDD à l'entrée de ses bureaux, un ensemble de bâtiments aux murs blancs dénués de la moindre fioriture. La silhouette est haute et fine, les épaules légèrement rentrées, l'attitude empruntée. Le président de Lactalis n'est pas à l'aise et ne cherche pas à le cacher. Ce samedi matin sous le ciel bas de Laval, il va donner la première interview de sa vie. Il faut dire que l'heure est grave. Le groupe qu'il dirige après son grand-père et son père, numéro un mondial des produits laitiers, est au cœur d'une crise qui met en cause sa fiabilité et sa réputation. Des boîtes de lait en poudre produites dans son usine de Craon (Mayenne) semblent avoir contaminé plusieurs dizaines de bébés en France, sans doute d'autres à l'étranger. La justice est saisie, le gouvernement s'alarme, les distributeurs et les consommateurs s'inquiètent. Les familles de victimes accusent. Que s'est-il réellement passé? Emmanuel Besnier sort du silence et s'explique.

Le gouvernement a annoncé vendredi que toutes les boîtes de lait en poudre pour bébés issus de votre usine de Craon devaient être retirés du commerce, quelle que soit leur date de production. Est-ce un désaveu pour Lactalis?

Au contraire. C'est moi qui l'ai proposé à Bruno Le Maire pour simplifier la procédure de rappel. Si cela a été présenté par certains médias comme une injonction du ministre, c'est à tort. Avec cette mesure, les distributeurs n'auront plus à trier, ils savent qu'il faut tout retirer des rayons. Il faut mesurer l'ampleur de

cette opération : plus de 12 millions de boîtes sont concernées. Dans nos ordinateurs, cela représente 1,3 million de lignes. Il faut toutes les vérifier.

Est-ce pour cela que des produits incriminés ont été vendus dans des supermarchés ou des pharmacies malgré trois rappels?

Tout le monde est mobilisé pour comprendre ce qui s'est passé. Il y a peut-être eu des erreurs - humaines. Les opérations de retrait sont des procédures habituelles pour les distributeurs. La période des fêtes a pu avoir un impact. Les commerçants vont enquêter, nous les accompagnons avec nos équipes de vente qui ont déjà effectué 6.700 visites pour les assister. Nous allons continuer.

Combien de produits suspects avez-vous récupérés à ce jour?

Nous n'avons pas de chiffres globaux, certaines boîtes sont encore bloquées chez les distributeurs. Nous avons informé nos clients en leur envoyant les fichiers de tous les produits rappelés, accompagnés de textes et d'affichettes validés avec les autorités. Ensuite, c'est à eux de mettre en œuvre le retrait, soit en nous restituant les boîtes, soit en les détruisant sous contrôle.

Comment gérez-vous la crise dans les pays étrangers que vous fournissez?

Il y a 83 pays concernés, avec les mêmes procédures de retrait. Nous avons installé une cellule de crise pour l'étranger comme pour la France. Mais là aussi, il n'est pas facile d'évaluer le nombre de produits qui seront retournés car nous ne savons pas ce qui a été consommé.

35 bébés malades

A votre connaissance, combien de nourrissons ont été contaminés?

D'après le ministère de la Santé, 35 bébés ont été malades. Il n'y a plus de nouveau cas depuis le 8 - décembre. Celui qui a été annoncé en Espagne vendredi remonte au mois d'octobre.

A quel moment avez-vous été informé d'une contamination à la salmonelle dans votre usine de Craon?

Nous n'avions pas d'informations sur de possibles contaminations avant le 1er décembre. Nous avons eu deux alertes en 2017, en août et en novembre. La bactérie a été détectée sur un balai et sur un carrelage autour de la tour de déshydratation no 1, mais pas au même endroit. Ces analyses "d'environnement" sont menées en permanence dans toutes nos usines pour détecter d'éventuels pathogènes, les éliminer et sécuriser nos produits.

Comment se déroulent ces autocontrôles?

Nous prélevons régulièrement des échantillons avec des frottis sur les matériels et les installations de l'usine. Puis nous les envoyons à des laboratoires indépendants qui nous transmettent les résultats quatre à cinq jours après. Contrôler la salmonelle, c'est notre quotidien, comme pour la listeria.

Quelle est la procédure en cas de détection dans une usine?

Nous procédons à un nettoyage approfondi des installations, puis nous effectuons de nouveaux tests. En parallèle, nous renforçons les contrôles sur les produits pour vérifier si certains ont pu être infectés.

Rebâtir un plan de contrôle sanitaire "encore plus strict"

En novembre, un second autocontrôle a détecté des salmonelles dans l'environnement de la tour n° 1. Des mesures spécifiques ont-elles été prises?

Un nouveau nettoyage, de nouveaux contrôles.

Même après une seconde alerte?

Oui. Parce que nous n'avions toujours pas d'éléments montrant que nos produits étaient touchés.

N'êtes-vous pas tenus de communiquer aux autorités tout autocontrôle positif?

Non, seulement si des produits sont touchés, ce qui n'a jamais été le cas. Pour nous, les contrôles de l'"environnement" sont des alertes pour agir et essayer de repousser la bactérie loin des produits. Mais

nous allons tirer les leçons de cette crise et rebâtir un plan de contrôle sanitaire encore plus strict, en concertation avec les autorités. Notre priorité absolue, c'est la sécurité maximale.

Quelle est votre hypothèse sur la cause de la contamination?

Les résultats de nos analyses reçus à ce jour nous permettent de situer le problème probablement au cours du premier semestre 2017. Au premier trimestre, nous avons fait des travaux dans cette usine. A cette occasion, la bactérie peut avoir été réintroduite à l'intérieur des installations. Nos investigations portent sur la manière dont ces travaux ont été effectués. Croyez-moi, nous cherchons activement à comprendre. C'est mon obsession.

En décembre, "tout s'est enchaîné"

La bactérie a-t-elle pu être introduite par un salarié porteur sain?

Quand les gens rentrent dans les ateliers, ils doivent passer par un nettoyage et porter une tenue spécifique. Nous soumettons régulièrement nos collaborateurs à des analyses et, à ce jour, aucun porteur sain n'a été détecté.

En 2005, la même souche de salmonelle avait été détectée à Craon, dans la même tour de séchage. L'origine de la contamination avait-elle été identifiée?

A l'époque, il n'y avait qu'une tour. Lorsque Lactalis a racheté le site au groupe Celia en 2006, nous avons renforcé le plan de contrôle. Nous disposions d'audits et d'analyses, mais l'origine n'était pas clairement identifiée. Depuis, nous avons investi 150 millions, avec notamment la construction d'une seconde tour.

Compte tenu de ce précédent, n'avez-vous pas tardé à réagir?

Non, tout s'est enchaîné. Le 1er décembre, la Direction générale de la santé nous informe de 20 cas de salmonellose, avec une forte suspicion sur les produits de notre usine de Craon. D'après la traçabilité, ces cas correspondent à 12 lots, que nous retirons dès le lendemain. En parallèle, on lance une série d'investigations pour savoir ce qui s'est passé. Le 8 décembre, on arrête la production dans l'usine. A partir du 9, sur la seconde procédure de rappel de 620 lots, nos équipes sont mobilisées : identification des lots, envoi des fichiers aux distributeurs. Dans le même temps, les analyses tombent, et nous devons répondre à 10.000 appels par jour.

L'association des familles de victimes, qui annonce une centaine de plaintes, accuse Lactalis d'avoir menti sur les dates et les lots contaminés. Que répondez-vous?

C'est faux. Je ne sais pas sur quoi se fonde cette accusation. Lorsque nous avons reçu le signalement des autorités, au-delà de la surprise, notre première réaction a été de nous inquiéter des conséquences pour les consommateurs. Il s'agit de bébés de moins de 6 mois, c'est pour nous, pour moi, une très grande inquiétude. On nous dit aujourd'hui qu'ils vont bien, c'est l'essentiel.

Pas d'intention "de cacher les choses"

N'avez-vous pas tardé au moins à communiquer pour rassurer?

Le groupe a communiqué sur de nombreux éléments, mais en réalité on me reproche de ne pas avoir pris la parole personnellement. Nous sommes une entreprise discrète. Ma famille a grandi dans une culture de la simplicité et de la discrétion, c'est aussi un peu la mentalité de notre région. Ici en Mayenne, c'est vrai, c'est le travail d'abord, la parole après. Je passe mes journées dans l'entreprise auprès de mes équipes. C'est vrai, je ne suis pas d'une nature expansive. Dans une crise comme celle-là, on cherche d'abord à agir, et peut-être n'ai-je pas pris le temps nécessaire pour expliquer les choses, ce que je fais aujourd'hui.

Au risque de paraître manquer d'empathie?

La santé des enfants malades me préoccupe évidemment. Nos salariés, qui sont les premiers consommateurs de nos produits, sont très affectés par cette crise. Ils ont été touchés qu'on mette en cause leur probité. Chacun de nous a des proches concernés. Nous faisons le maximum pour régler la situation et comprendre comment des produits qui n'étaient pas sains ont pu être mis sur le marché.

Michel-Edouard Leclerc a dit que tous les acteurs de la filière portaient une responsabilité. Cela inclut donc les pouvoirs publics. Partagez-vous cet avis?

Aujourd'hui, nous nous concentrons sur nos responsabilités et pas sur celles des autres.

Bruno Le Maire affirme qu'il a dû se substituer à Lactalis pour mettre en œuvre le rappel des produits contaminés. Est-ce exact?

Nous reconnaissons qu'il manquait cinq lots dans le premier fichier que nous avons transmis à Bercy. Cela a été corrigé dès le lendemain. A aucun moment il n'y a eu une intention de cacher les choses. Nous n'avons qu'un seul débat avec l'administration : c'était le 9 décembre au matin ; Lactalis préconisait un retrait des lots produits après le 1er mai et Bercy voulait remonter au 15 février. La préconisation du gouvernement était la meilleure. Mais à l'époque, rien ne nous permettait de penser qu'il fallait remonter aussi loin dans le temps.

Les familles seront indemnisées

Etait-ce par intérêt économique? Vous vouliez écouler vos stocks?

Cela n'a jamais été un critère pour nous. Nous ne savons même pas, à cette heure, quel sera le coût des rappels. Notre priorité a toujours été de gérer la crise et de s'assurer qu'il n'y ait pas de nouveaux enfants malades. Nous n'avons jamais minimisé le risque de la salmonellose. Le retrait est une précaution maximale. Notre métier, c'est de mettre des produits sains sur le marché. Si cela n'a pas été le cas, c'est notre responsabilité. Je l'assume. Mais nous considérons qu'il n'y a pas eu de manquements de notre part sur les procédures.

S'il n'y a pas eu de manquements, qu'est-ce qui explique la crise?

La crise, c'est la présence de produits qui ne sont pas conformes. Il n'y aura jamais de risque zéro sur cette question comme sur d'autres. Il y a des plaintes, il y aura une enquête, nous collaborerons avec la justice en donnant tous les éléments qu'on nous demandera. Nous n'avons jamais pensé agir autrement. Nous indemniserons toutes les familles qui ont subi un préjudice.

En quelques heures, trois ministres ont mis en accusation votre entreprise. N'est-ce pas le revers de votre communication laconique?

D'autres ont mis en cause l'Etat. Je ne veux pas entrer dans la polémique, je pense que l'Etat fait son travail. Des propos injustifiés ont été tenus, je m'en suis expliqué vendredi avec Bruno Le Maire.

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, dit qu'elle craint de "découvrir d'autres choses étonnantes" sur Lactalis. Que lui répondez-vous?

Je n'ai pas de crainte sur ce sujet. Lactalis ne cache rien aux autorités. J'ai pris l'engagement de communiquer tous les résultats de nos vérifications. Je le tiendrai.

Le sort des 250 salariés de Craon

Que dites-vous aux éleveurs qui s'inquiètent de cette nouvelle crise sanitaire?

Je n'ai pas entendu de reproches mais une inquiétude sur l'image du lait, déjà injustement attaquée. Pour les producteurs qui fournissent en lait notre usine de Craon, il n'y a jamais eu d'arrêt de la collecte. Toute la production laitière a été réaffectée à d'autres sites de Lactalis. C'est l'avantage d'être un grand groupe. Nous avons 10.000 producteurs de lait, c'est compliqué de les connaître tous. Mais mes équipes et moi-même avons des contacts réguliers avec eux.

Quand l'usine de Craon pourra-t-elle reprendre sa production?

Nous avons 250 salariés au chômage technique et 80 salariés ont été reclassés de manière temporaire dans d'autres sites du groupe. Nous espérons redémarrer dans quelques mois. Mais nous ne le ferons que lorsque nous pourrons garantir une sécurité sanitaire totale. Nos équipes travaillent à renforcer encore les procédures de contrôle. Nous ferons tous les investissements nécessaires.

Etes-vous prêt à rencontrer les associations de consommateurs?

Nous y sommes disposés. Nous sommes discrets mais nous ne refusons jamais de discuter avec

personne : clients, consommateurs, autorités. Nous ne le faisons pas dans la lumière, mais nous allons à la rencontre des gens. Pour travailler, pas pour être vus.

Tirez-vous de cette crise une leçon pour votre communication? Vous verra-t-on davantage, désormais?

C'est déjà le cas en étant devant vous aujourd'hui pour répondre à des questions légitimes. C'était nécessaire. Je me devais aussi de défendre nos équipes. Le lait est une filière d'excellence en France, ce sont des emplois, des territoires, des villages, une certaine France agricole et rurale mal connue mais qui suscite l'admiration dans le monde entier. Je veux continuer à œuvrer avec mes équipes pour préserver cette excellence.

Par **Juliette Demey**, **Vivien Vergnaud** [et](#) **Hervé Gattegno**

LE FIGARO – 15/01/2018

9 La France se lance enfin dans la télémédecine



Le gouvernement veut faire entrer la téléconsultation et la téléexpertise dans le droit commun. Des négociations avec les médecins sur les tarifs démarrent jeudi prochain.

C'est un des [grands chantiers santé 2018: la télémédecine](#) débarque en France! Bien que reconnue dans le droit depuis 2009, elle est restée jusqu'à présent marginale, car cantonnée à des expérimentations éparses et centrée sur l'hôpital. Et pour cause! Elle était jusqu'à présent soumise à des procédures administratives contraignantes auprès des autorités régionales de santé (ARS) et limitée dans son financement.

Mais tout va changer cette année! Le gouvernement a décidé de donner un vrai coup d'accélérateur avec l'article 36 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2018, qui fait basculer la télémédecine dans le droit commun. Cela signifie que la téléconsultation (consultation à distance d'un médecin par vidéo-transmission) et la téléexpertise (sollicitation à distance de l'avis d'un autre médecin) seront prises en charge par l'Assurance-maladie dans les mêmes conditions que les autres actes médicaux. La télésurveillance (interprétation des données du patient à distance), elle, devra attendre un peu, le temps de préciser le dispositif.

Dès jeudi prochain, les négociations vont s'engager entre la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam) et les syndicats de médecins pour définir le champ d'application de la télémédecine, ses modalités de réalisation et - c'est le nerf de la guerre - les tarifs de consultation des médecins et remboursement des patients. «La télémédecine, on en parle depuis des années, on sait que cela fonctionne dans les autres pays, que cela permet de réduire les fractures territoriales. La seule innovation qui manquait, c'était le financement. Le budget 2018 y pourvoit», s'est félicité Olivier Véran, député LREM de l'Isère.

Les discussions s'annoncent serrées entre Nicolas Revel, le patron de la Cnam garant de l'équilibre des comptes, et les syndicats de médecins qui ne veulent pas de tarif au rabais. «Il ne faut pas dire la télémédecine, c'est plus simple donc moins cher. Cela peut être un avis sur un petit bouton, mais aussi beaucoup plus complexe. Il faut au minimum le prix d'une consultation classique à 25 euros, et même

d'une consultation complexe à 46 euros», exige déjà Jacques Battistoni, le président du syndicat MG France.

Et cela des deux côtés de la chaîne, pour le médecin sollicitant un conseil et celui le fournissant. «Dans les Ehpad (maisons de retraites), les pouvoirs publics accordent un forfait de 28 000 euros pour 50 actes minimum de télémedecine, soit 560 euros l'acte. À 25 euros la consultation, on a de la marge!», jure Philippe Vermersch, le président du syndicat SML. Au-delà des honoraires, les médecins entendent aussi obtenir un financement pour l'équipement en matériel informatique, visioconférence et liaison Internet sécurisée.

Concrètement, qu'est-ce qui va changer? Pour les patients, c'est une solution pour améliorer l'accès aux soins, [pallier le manque de médecins dans les déserts médicaux](#), raccourcir les délais d'obtention de rendez-vous. Mais aussi prévenir les hospitalisations inutiles et les passages intempestifs aux urgences, éviter le transport de personnes âgées, ou encore faciliter la coordination des professionnels de santé. Ce n'est pas la solution miracle pour lutter contre les déserts médicaux mais un outil parmi d'autres. «Quand il manque un spécialiste, par exemple un dermatologue, dans une région, observe Agnès Buzyn. Si l'on peut gagner trois mois pour avoir un avis sur un grain de beauté, c'est toujours ça de gagné!» Pour les médecins, c'est aussi la possibilité de retrouver du temps médical.

2,6 milliards d'euros d'économies

Pour l'Assurance-maladie, enfin, c'est un investissement qui doit permettre à termes des gains d'efficacité. L'étude d'impact du budget de la Sécu prévoit que 50 % des téléconsultations viendront en remplacement de consultations existantes (substitution) et que 50 % constitueront une activité nouvelle (recours supplémentaire). Selon ces chiffres, il y aura 500.000 actes de télémedecine dès 2019 et 1,3 million en 2021. En calculant le coût supplémentaire pour la partie médecins sur la base d'un tarif moyen de consultation à 27 euros, corrigé des économies sur la partie transport notamment des patients en affection longue durée (ALD), l'étude estime à «4 millions d'euros en 2018 et 23 millions en cumulé à l'horizon 2021» le coût net de son déploiement. Et ce, sans tenir compte d'un éventuel surcoût lié au financement de l'équipement informatique des cabinets et établissements.

La télémedecine laisse entrevoir des gains d'efficacité majeurs, en évitant des dépenses inutiles et en répondant à des besoins aujourd'hui non satisfaits ou pris en charge à des coûts trop élevés, mais sous réserve d'une restructuration de l'offre de soins. «Les enjeux financiers sont estimés par certaines études à 2,6 milliards d'euros par an pour les hospitalisations et les transports sanitaires évitables, voire jusqu'à 9 milliards par an pour le coût de la non-observance des traitements», rappelle la Cour des comptes dans son rapport sur l'avenir l'Assurance-maladie. Un vrai challenge!

Les trois limites à lever pour faciliter le développement de la télémedecine :

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/14/20002-20180114ARTFIG00127-les-trois-limites-a-lever-pour-faciliter-le-developpement-de-la-telemedecine.php>

Les nouvelles technologies, solution aux déserts médicaux :

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2017/08/02/20002-20170802ARTFIG00223-les-nouvelles-technologies-solution-aux-deserts-medicaux.php>

[Marie-Cécile Renault](#)

LE JDD – 14/01/2018

10 "Accord historique" entre les 4 opérateurs télécoms pour "en finir avec

les zones blanches"



Julien Denormandie, ici en novembre notamment avec Xavier Niel (Iliad, maison mère de Free) et Stéphane Richard (Orange).

EXCLUSIF - Le secrétaire d'État Julien Denormandie annonce au JDD qu'un accord entre les quatre opérateurs de téléphonie mobile a été conclu pour assurer une meilleure couverture en France.

"Je veux en finir avec le 'je ne capte pas, je te rappelle!'" Dans le JDD, Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, annonce un "accord historique" entre les quatre principaux opérateurs télécoms qui "va permettre de changer le quotidien des Français". Celui-ci a été conclu vendredi matin. Objectif : [en finir avec les "zones blanches"](#), ces territoires privés d'Internet ou de réseaux mobiles de qualité. Emmanuel Macron l'avait déjà promis cet été, fixant pour la fin de l'année 2020 le "haut et très haut débit" en France.

Pendant plusieurs mois, vous avez travaillé à un deal avec les opérateurs de téléphonie mobile afin d'assurer une meilleure couverture sur le territoire. Est-il enfin conclu?

Oui! Nous avons engagé des négociations intenses avec les quatre principaux opérateurs en vue d'améliorer très significativement la couverture mobile du territoire. Le Premier ministre leur avait fixé un ultimatum : nous sommes parvenus vendredi matin à cet accord avec eux, sur proposition de l'Arcep, le gendarme des télécoms. C'est un accord historique qui va permettre de changer le quotidien des Français.

Sur quoi porte cet accord?

Je veux en finir avec le "je ne capte pas, je te rappelle!" C'est ce qu'on subit trop souvent sur le territoire. Pour cela, il n'y a qu'une seule solution : renforcer les infrastructures de téléphonie, antennes, pylônes ou autres... Avec cet accord, les opérateurs s'engagent à investir beaucoup plus et beaucoup plus vite dans les infrastructures, et ce sur une base contraignante!

Trois milliards d'euros d'investissements, 5.000 installations supplémentaires

Concrètement, quels sont les termes de l'accord?

Nous allons faire en trois ans ce que nous avons fait jusqu'ici en quinze ans pour déployer la téléphonie mobile! Je ne veux pas clouer au pilori les opérateurs, mais leurs investissements passés n'ont pas été suffisants en montant et en rythme de déploiement dans les zones peu peuplées. Par cet accord, ils s'engagent à consentir plus de 3 milliards d'euros d'efforts financiers pour y arriver. Nous améliorerons également la qualité de service, qui n'était pas bonne. Jusqu'à présent, on considérait comme "couvert" un village où un opérateur était présent, mais sans se soucier de sa qualité de service! Demain, il devra fournir un service de bonne qualité. Grâce à notre accord, [il n'y aura plus de "zones blanches"](#), identifiées par les élus locaux, où des Français vivent sans avoir accès à une téléphonie de qualité.

Combien de pylônes ou d'antennes faudra-t-il installer pour parvenir à ce résultat?

Nous avons demandé à chaque opérateur de fournir 5.000 installations supplémentaires. Dans certains endroits, comme les zones blanches actuelles, ils devront mutualiser, et donc partager les équipements. Par ailleurs, ils s'engagent à couvrir les principaux axes de transport, et notamment les 30.000 km de lignes ferroviaires, lignes de TER comprises. C'est donc un accord gagnant pour toute la population.

Qui va financer les pylônes?

Les opérateurs à 100%, à la fois pour leur construction et leur gestion. L'État et les collectivités locales ne déboursent rien.

Denormandie promet que l'accord ne coûtera "pas un centime" à l'Etat

Le deal ne coûtera rien à l'État, vraiment?

Pas un centime d'argent budgétaire! L'État donne des autorisations aux opérateurs pour fonctionner, qu'on appelle des fréquences. Nous aurions pu mettre aux enchères le renouvellement à venir de ces fréquences, mais nous avons privilégié l'aménagement du territoire en leur disant : "Nous les renouvelons en contrepartie d'une accélération massive de vos déploiements d'infrastructures." La téléphonie et le numérique sont, à nos yeux, non pas un luxe mais un bien essentiel.

Comment comptez-vous généraliser la 4G, qui permet de surfer sur Internet en téléchargeant des données?

L'accord que nous venons de conclure prévoit également un déploiement massif de la 4G. D'ici à 2020, plus de 10.000 communes qui sont aujourd'hui en 2G ou 3G passeront à la 4G. C'est essentiel, parce que cela permet de surfer sur Internet et qu'aujourd'hui nous sommes trois fois plus à avoir un smartphone qu'en 2012. Le deal prévoit également des obligations de bonne couverture à l'intérieur de certains bâtiments.

Comment allez-vous vous assurer que les opérateurs respectent ces engagements?

Cet accord a été noué sous le sceau de l'Arcep, l'autorité indépendante qui régule le secteur. Elle en sera le garant. La transparence sera totale : l'Arcep publiera au fur et à mesure les cartes de déploiement des opérateurs. L'ensemble du deal est par ailleurs contraignant, avec des obligations assorties de sanctions, et non de simples engagements.

Les opérateurs ont été "constructifs"

Allez-vous également faciliter le déploiement de ces installations en jouant sur les normes?

J'ai récemment inauguré un pylône dans une zone blanche en Isère : le maire m'a expliqué que cela lui avait pris dix ans car il avait eu l'obligation de tester toutes les collines du voisinage! Pendant ce temps, tous les jeunes du village sont partis. Des dispositions seront proposées dans la future loi évolution du logement et aménagement numérique pour accélérer les autorisations d'installation de nouveaux pylônes.

Comment avez-vous fait pour convaincre les industriels, qui sont concurrents?

Avec beaucoup de détermination et de volonté politique face à des acteurs qui, effectivement, ont des stratégies et des business modèles très différents. Ils ont été constructifs, même si les discussions ont été exigeantes. Tous ont consenti à de sérieux efforts.

Avez-vous redouté que les discussions échouent?

J'ai toujours été confiant. Même si ces négociations ont été parfois compliquées. L'objectif était d'apporter une bonne qualité de téléphonie mobile et de numérique à tous les Français, conformément aux engagements pris par le Président : un bon débit pour tous d'ici à 2020, du très haut débit d'ici à 2022, et l'accélération d'une téléphonie mobile de qualité.

David Revault d'Allonnes et Bruna Basini

::: SOCIÉTÉ

LE JDD – 14/01/2018

11 Parcoursup : ce que va changer le nouveau système d'entrée à

l'université



La ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a présenté Parcoursup qui entre en vigueur lundi.

Le nouveau système Parcoursup entre en vigueur lundi, mais il ne suffit pas à lever les doutes et les inquiétudes sur l'entrée à l'université. Dans les filières sous tension, les établissements pourront refuser des candidats.

APB est mort, vive Parcoursup! La nouvelle plateforme d'admission post-bac ouvre lundi. Après les couacs de l'été – plus de 65.000 bacheliers sans affectation en juillet, tirage au sort dans 169 filières en tension –, bien peu regretteront l'ancien logiciel. Mais la mise en œuvre du nouveau dispositif soulève des questions.

Le gouvernement vante une "révolution copernicienne" permettant d'en finir avec le tirage au sort (notamment en droit, psycho, santé et sports) et de réduire le taux d'échec en licence. Certains lycéens, étudiants et profs dénoncent "un calendrier à la hussarde" – la réforme n'a pas encore été votée par le Parlement –, "une sélection généralisée à toutes les formations" (le syndicat des enseignants Snesup-FSU) et une "année crash-test" pour les terminales (Syndicat général des lycéens).

10 vœux maximum

Une chose est sûre : la procédure change radicalement. Les lycéens peuvent saisir 10 vœux maximum (contre 24 sur APB). Et n'ont plus à se casser la tête pour les classer. Pour les aider, Parcoursup affiche des informations propres à chacune des 12.000 formations : taux de réussite au diplôme, capacité d'accueil ou "attendus" (les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans un cursus).

En décembre, ces derniers ont été définis au niveau national pour chaque licence. Mais les indications restent assez floues (en santé, par exemple, il faut notamment "disposer de bonnes connaissances et compétences scientifiques", mais aussi "de bienveillance et d'écoute"...). Chaque établissement peut ensuite – jusqu'au 6 mars! – apporter des précisions pour telle ou telle formation. Mais "cette année, compte tenu du manque de recul et du temps imparti pour y réfléchir, la plupart des universités se contenteront d'afficher les attendus nationaux", estime Gilles Roussel, à la tête de la Conférence des présidents d'université.

Les établissements du supérieur examinent les dossiers

Ce qui n'empêche pas certains de s'inquiéter. "Dans les attendus de psycho, on parle de compétences dans les disciplines scientifiques. Cela revient à dire qu'un élève de série L pourra être écarté", pointe un enseignant. "En droit, certaines formations veulent demander des lettres de recommandation", assure un autre. L'Unef, syndicat étudiant, prévient déjà : "Certaines universités tentent de renforcer les attendus pour rendre leurs licences plus sélectives."

Car la grande différence avec APB, c'est la disparition de l'algorithme qui classait les candidats. Désormais, ce sont les établissements du supérieur qui examinent les dossiers : notes de première et terminale, motivation et surtout "fiche avenir", ce document où figureront notamment l'appréciation des professeurs principaux sur le profil de l'élève et l'avis du chef d'établissement sur chaque vœu formulé.

Et comme les souhaits ne sont plus classés par ordre de préférence, les établissements devront répondre à tous les voeux. Un flux énorme. À l'université Paris-Descartes, le président Frédéric Dardel s'attend à une "très grosse vague" : "On la voit arriver, on sait qu'on va la prendre dans la figure, mais on s'accroche. Cela en vaut la chandelle!" Chez lui, l'an passé, 11.000 candidats ont demandé la filière sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), qui compte 250 places. Cette année, l'équipe de 25 à 30 personnes aura six semaines pour trier les dossiers. En dépit des 400 à 500 places supplémentaires ouvertes au niveau national dans les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (Creps) à la suite d'un accord avec le ministère des Sports, le problème des filières en tension n'est pas réglé.

Mise en concurrence et sélection

Comment procéder pour gérer la masse des dossiers? "Des tableaux Excel vont nous permettre d'opérer un premier classement, explique François Germinet, responsable formation à la CPU. Les universités entrèrent les notes des élèves, des éléments de la "fiche avenir" (le degré d'autonomie – très peu, un peu, bon, excellent – peut se traduire en chiffres) et paramètreront le tout selon les attendus de la formation. Des commissions regarderont ensuite les candidatures et tiendront compte d'autres éléments, comme la lettre de motivation."

Résultat : les lycéens qui postulent en licence recevront trois types de réponse : "oui" (ceux dont le profil colle aux attendus), "oui si" (ceux qui devront accepter une remise à niveau) ou "en attente" (une grande majorité dans les filières en tension). Mais aucune réponse négative. "Dans les filières les plus demandées, beaucoup de candidats, les bacs pro notamment, risquent d'attendre éternellement, juge Bernard Koehret, le créateur d'APB, qui n'a pas été associé à Parcoursup. Il s'agit bien d'une forme de sélection, même si le ministère n'utilise pas le terme."

La Fage, syndicat majoritaire chez les étudiants favorable à la réforme, s'inquiète : "Certains établissements tentent de réduire artificiellement leur capacité d'accueil pour pouvoir sélectionner." Mais les recteurs veillent au grain. Malgré tout, certains prédisent une mise en concurrence entre universités, les plus cotées captant les meilleurs élèves, et un renforcement des inégalités.

La commission d'accès

Et dans les filières qui ne sont pas en tension? Les universités ne pourront pas refuser de candidats mais auront le droit d'imposer un parcours spécifique à ceux qui n'ont pas le niveau : modules de méthodologie, cours de soutien, voire année de propédeutique (sorte de terminale bis). "Les dispositifs d'accompagnement existants seront élargis, analyse Gilles Roussel, le président de la CPU. Mais il n'y en aura probablement pas de nouveaux cette année. Cela ne s'improvise pas : tout cela demande du temps et des moyens supplémentaires."

Les lycéens recevront ensuite les réponses des établissements au fil de l'eau et non par vagues successives. S'ils n'ont reçu aucun "oui" ou "oui si" le 26 juin, une commission d'accès à l'enseignement supérieur devrait leur proposer une formation proche de leur choix initial. Une certitude : s'il y avait des recalés de Parcoursup comme il y en a eu avec APB, ce serait très embarrassant pour le gouvernement.

Marie Quenet

LE MONDE – 13/01/2018

12 Future loi logement : une concertation au pas de charge et un débat

parlementaire minimal



Depuis la mi-décembre, les débats sur ce dossier ont été ouverts au Sénat, suivant un calendrier serré de cinq réunions thématiques d'ici au 25 janvier.

Face à la fronde d'élus inquiets pour leurs finances et leurs prérogatives et à celle des organismes de HLM choqués par la baisse de 1,5 milliard d'euros de leurs loyers imposée par le gouvernement, le président de la République s'est résolu à ouvrir une concertation. « *J'ai fait mienne la proposition du président du Sénat, Gérard Larcher, de réunir une conférence de consensus sur le logement* », a ainsi déclaré Emmanuel Macron le 23 novembre 2017 au congrès des maires, souhaitant « *associer étroitement les collectivités territoriales et les acteurs du logement pour finaliser un projet de loi début 2018* ».

Dès le 12 décembre, les débats ont été ouverts au Sénat par Gérard Larcher, en présence du ministre de la cohésion des territoires, Jacques Mézard, et de son secrétaire d'Etat, Julien Denormandie. Les discussions avancent à marche forcée, selon un calendrier serré de cinq réunions thématiques d'ici au 25 janvier. C'est la méthode Macron : mélange d'écoute, d'autorité et d'effets de surprise.

L'objectif est de finaliser d'ici à la fin de janvier le projet de loi baptisé « Evolution du logement et aménagement numérique » (loi ELAN, clin d'œil peut-être involontaire à la loi ALUR de Cécile Duflot, tant décriée par certains professionnels), dont un premier jet a été publié le 18 décembre 2017. [Ce texte touffu de cinquante-sept articles](#) brasse large, de la simplification des règles d'urbanisme à la réforme du secteur des habitations à loyer modéré (HLM), en passant par la numérisation du secteur du logement ou la revitalisation des centres-villes.

« Speed dating »

Le gouvernement veut aller vite, voire brûler des étapes. L'avant-projet prévoit une dizaine d'ordonnances qui court-circuitent la discussion parlementaire sur des points parfois majeurs comme la modernisation de la procédure des zones d'aménagement concerté, la hiérarchie des documents d'urbanisme, la réquisition de bureaux vacants pour l'hébergement ou la création d'observatoires des loyers. Et surtout les sujets délicats que sont les marchands de sommeil et les copropriétés. Cela en ferait le deuxième texte, après la réforme du code du travail, à légiférer par ordonnances, même si ce ne serait cette fois qu'en partie.

« *Je me souviens que lors de la discussion sur la loi égalité et citoyenneté, en 2016, les députés avaient refusé que le gouvernement recoure à une ordonnance pour légiférer sur la lutte contre les marchands de sommeil, un sujet qui doit impérativement associer les élus et leurs communes. Je retrouve la même méthode aujourd'hui* », déplore Daniel Goldberg, ancien député PS de la Seine-Saint-Denis, qui fut rapporteur de la loi de 2016. Il paraît, de même, expéditif de traiter de la gouvernance des copropriétés, où vivent neuf millions de Français, et de modifier les règles de vote des décisions sans une discussion approfondie des députés et sénateurs.

Trois des cinq conférences se sont déjà tenues, dont deux mercredi 10 et jeudi 11 janvier, sous l'égide d'un sénateur. Elles font salle comble, rassemblant chacune cent à cent cinquante personnes : « *C'est une sorte de "speed dating" où chacun dispose de deux minutes pour exposer sa vision du problème et de deux autres minutes pour faire des propositions*, raconte Jean-Marc Torrollion, président de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim). *Nous avons, par exemple, fait remarquer que l'article*

traitant de l'expiration du futur bail mobilité, dont la durée est très courte, de un à dix mois, méritait d'être réécrit pour préciser quel régime locatif lui succède si le locataire reste en place. »

Le gouvernement envisage aussi la création d'un bail numérique, sans papier, souhaitant que les gérants en transmettent automatiquement les données au fichier national : « *Il n'en est pas question, s'insurge M. Torrollion, nous ne communiquerons pas les données personnelles de nos clients propriétaires et locataires, même si nous consentons à alimenter en données non nominatives les observatoires de loyers que le gouvernement veut généraliser. »*

De nombreuses interventions concernent la réorganisation du secteur HLM, le regroupement des organismes, la vente de logements sociaux : « *Le texte prévoit, là aussi, des ordonnances, mais le sujet est trop sensible pour ne pas en débattre en détail au Parlement, estime Philippe Dallier, sénateur (Les Républicains) de la Seine-Saint-Denis. Le président de la République nous a d'ailleurs assuré qu'il renoncera aux ordonnances sur ces points. »*

Scepticisme

Dans le cadre de la concertation, chacun est en outre invité à déposer sa contribution sur une plateforme numérique, consultable [sur le site du Sénat](#), cette méthode de coconstruction d'un texte étant revendiquée par La République en marche, le parti de M. Macron. A la date du 11 janvier, quarante-sept textes y étaient déposés, émanant aussi bien d'une start-up, de l'agglomération de Lorient que d'un syndicat professionnel de géomètres, de promoteurs ou d'ATD quart monde.

Nombre de participants ne cachent pas leur scepticisme : « *L'exercice est intéressant, mais on ne sait pas trop ce qui en ressortira et on a l'impression de bousculer des lois à peine entrées en application et dont on n'a pas encore tiré le bilan »*, dit Philippe Dallier. « *On sait que le logement social est en crise, que les bailleurs sociaux ne pourront pas construire suffisamment ni offrir des loyers très sociaux, étant obligés de se tourner vers des locataires plus solvables, prédit Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole de Droit au logement. Ces débats me paraissent un peu vains, même s'il est toujours instructif d'écouter d'autres points de vue, parfois plus experts que le nôtre. »*

« *Je ne vois pas, dans ce texte, les leviers qui permettront de construire mieux et moins cher, s'inquiète Denis Dessus, président du Conseil national de l'ordre des architectes. On sent l'urgence, mais sans référence à des objectifs qualitatifs. Les mots "environnement", "écologie", "économie de l'espace" ont disparu de la loi. Les élus communaux se sentent dépossédés de leurs prérogatives et ont le sentiment d'une centralisation rampante. »*

La concertation dans l'urgence, sous pression, sans diagnostic précis et sans que l'on sache ce qui finalement sera retenu ou pas, puis en légiférant par ordonnances, semble la marque d'Emmanuel Macron. « *Un mélange d'habileté et de brutalité »*, résume un membre d'une association d'accueil de personnes sans abri prenant part aux conférences.

Un projet de loi pour limiter les recours abusifs contre les permis de construire :

http://abonnes.lemonde.fr/logement/article/2018/01/12/un-projet-de-loi-pour-limiter-les-recours-abusifs-contre-les-permis-de-construire_5240816_1653445.html

[Isabelle Rey-Lefebvre](#)

LE MONDE – 13/01/2018

13 Copropriété, normes simplifiées, attribution des HLM... les grandes lignes du projet de loi

[Les 57 articles du texte provisoire proposent des mesures disparates.](#)

Le gouvernement a publié en décembre 2017, sur le site Internet du ministère de la cohésion des territoires, l'avant-projet de loi Elan, pour Evolution du logement et de la transition numérique. [Le texte compte 57 articles](#), avec des mesures touchant à de très multiples domaines.

- **Simplification des procédures d'urbanisme**

Elle constitue le premier volet, avec la création d'un nouvel outil, les grandes opérations d'urbanisme (GOU), où ce ne seront plus les maires mais les intercommunalités qui seront à la manœuvre. Dans ces périmètres, les maîtres d'ouvrage auront le droit d'innover au-delà des règles d'urbanisme et des normes de construction. « *L'idée est intéressante, mais il faudrait préciser le cadre de ces innovations* », demande Denis Dessus, président du Conseil de l'ordre des architectes.

Sont visées, par exemple, les opérations d'envergure autour des nouvelles gares du Grand Paris, des quartiers de Lyon, de Bordeaux... Pour aller plus vite, les avis des architectes des Bâtiments de France ne seront plus que facultatifs et les permis de construire dématérialisés, grâce à une télé-procédure, d'ici à 2022.

Les bureaux vacants pourront plus facilement être réquisitionnés et transformés en logements temporaires ou définitifs – les maires bénéficiant en contrepartie d'une dérogation à l'obligation de créer 25 % de logements sociaux. Le mode constructif à partir de préfabriqué sera encouragé, en adaptant les règles de commande publique et les échéanciers de paiement pour, par exemple, les maisons individuelles. Enfin, les normes d'accessibilité aux handicapés sont revues à la baisse, seuls 10 % des logements devant être « accessibles », les 90 % restant pouvant se contenter d'être « évolutifs » pour s'adapter en cas de handicap.

- **Rénovation des rapports entre bailleurs et locataires**

C'est le deuxième grand point, avec la création d'un « bail mobilité » meublé, d'une durée de un à dix mois, le locataire n'ayant pas à présenter de caution et le bailleur pouvant, en compensation, bénéficier de la caution Visale, proposée par Action logement.

Le gouvernement veut multiplier et agréer les observatoires de loyers du secteur privé, ce qui ne signifie pas encadrer les loyers mais constitue un préalable pour le faire. Nouveauté : le projet de loi prévoit une amende administrative pour non-respect, par le bailleur, de l'encadrement des loyers, équivalant à 25 %, pour un bailleur personne physique, 75 % pour un bailleur personne morale, du trop perçu – dont la loi actuelle ne prévoyait que la rétrocession au locataire, sans autre sanction. Le dispositif de plafonnement des loyers est actuellement annulé dans les deux villes, Paris et Lille, où il était appliqué et le gouvernement a engagé un référé suspension pour l'y remettre en vigueur en l'étendant, comme le demande le juge, à la petite couronne de Paris.

- **Réforme du logement social**

C'est un gros morceau de la future loi, suscitant beaucoup de discussions. A propos du regroupement imposé des bailleurs sociaux, il y a débat sur une taille minimale d'organisme : 5 000 ou 10 000 logements ? « *Il faudrait aussi songer à un statut unique des bailleurs sociaux, en rapprochant celui des offices publics de celui des sociétés anonymes* », suggère François Jolivet, député (LREM) de l'Indre.

Les procédures d'attribution de logements HLM seront profondément modifiées, avec l'introduction d'une cotation obligatoire de chaque dossier qui se verra attribuer des points en fonction de critères de priorité : ancienneté de la demande, urgence...

Les commissions d'attribution verraient aussi leurs compétences s'élargir à l'examen, tous les six ans, de la situation de revenus des locataires et de l'occupation, suffisante ou pas, de leur logement. Un grand débat s'engage également sur la politique des loyers HLM : doivent-ils être fixés en fonction des capacités financières des occupants plutôt que du mode de financement de leur construction ? L'avant-projet de loi reste flou sur ce point. « *Qu'il s'agisse de cotation ou de loyer, la loi Egalité et citoyenneté*

[de janvier 2017] *n'a pas même eu le temps de prendre effet que l'on change à nouveau les règles* », regrette Philippe Dallier, sénateur (LR) de Seine-Saint-Denis.

Les débats sont toujours passionnés à propos de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) dont le gouvernement veut revoir le périmètre. « *Le quota de 25 % de logements sociaux étant de plus en plus difficile à atteindre, il faudrait l'assouplir, en particulier lorsqu'il y a des logements vacants, a fortiori dans le parc social* », suggère Philippe Dallier.

- **Réforme de la copropriété**

Le texte reste flou sur cet autre sujet grand public et hautement sensible, et renvoie à une future ordonnance pour créer des statuts différenciés : un petit immeuble d'habitation serait soumis à des règles simplifiées, et une grosse propriété de plus de 200 logements pourrait fonctionner avec un conseil d'administration, dépossédant les propriétaires de leur droit de vote.

Par [Isabelle Rey-Lefebvre](#)

::: POLITIQUE

L'OPINION – 15/01/2018

14 Apprentissage: opération déminage d'Edouard Philippe avec les élus



La concertation sur l'apprentissage est au point mort après que les régions ont quitté la table des discussions. Matignon revient en première ligne

Le Premier ministre reçoit lundi l'Association des régions de France. En décembre, les régions ont claqué la porte des discussions sur l'apprentissage, dénonçant « une mascarade de concertation » du gouvernement. Les deux réunions de travail qui étaient prévues en janvier (les 11 et 18 janvier) ont du coup été annulées.

Ce rendez-vous a comme des airs de dernière chance. Et ce n'est pas un hasard si c'est [Edouard Philippe](#), avec son expérience d' élu local, qui reçoit les présidents de région. Il va tenter de renouer le lien après que les discussions menées par [Sylvie Brunet](#), présidente de la section Travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental, ont tourné court.

L'objectif du gouvernement est de donner pleine compétence aux branches professionnelles sur l'apprentissage, c'est-à-dire aux employeurs et notamment au Medef. [À l'instar de ce que font plusieurs pays européens](#). Mais pour l'Association des régions de France (ARF), dont son [président Hervé Morin](#), ce schéma revient à « une privatisation pure et simple » – un casus belli.

Car les régions perdraient leurs compétences sur « la carte », c'est-à-dire sur les ouvertures et fermetures des centres de formation d'apprentis (CFA), et sur leur financement (1,6 milliard d'euros par an !). « On entend la [colère des élus](#), mais soyons pragmatiques : on a aujourd'hui des filières qui ont des besoins et qui ne peuvent ouvrir un CFA parce que la région bloque ; dans d'autres, il y a des CFA aux trois quarts vides », explique un conseiller ministériel.

Disparités. Les experts du dossier reconnaissent aussi qu'il y a un risque de disparités du côté [des branches professionnelles](#). Certes, l'industrie maille très bien le territoire, a des moyens, est capable d'anticiper les besoins en compétences, mais c'est loin d'être le cas de toutes les branches professionnelles. Les plus petites risquent d'être dépassées.

Pour calmer la grogne, le gouvernement pourrait laisser des prérogatives aux régions. « Mais on reste déterminés à donner plus de place aux professionnels », assure un conseiller.

Ce lundi, le Premier ministre devrait lier le dossier de l'apprentissage à celui de la formation professionnelle. Si les régions vont perdre des compétences sur le premier, elles devraient en gagner en matière de formation [des chômeurs](#). « Ce qui reviendrait à un marché de dupes, pointe [Bertrand Martinot](#), expert auprès de l'Institut Montaigne. Les régions interviennent déjà dans le pilotage et les achats de formations pour les demandeurs d'emploi. »

Dans « cette tractation », une enveloppe financière pourrait aider à faire passer la pilule. « Dans le plan d'investissement des compétences de 15 milliards que nous avons prévu, 8 milliards doivent être injectés dans les régions... », rappelle une source gouvernementale. Et d'ajouter : « A trop s'entêter, les régions pourraient perdre gros ! »

Si les régions suivent le mot d'ordre de l'ARF, en réalité, certaines sont moins remontées que d'autres. Une palette de positions que l'exécutif ne manquera pas d'exploiter. « La crise n'est pas insurmontable », estime Bertrand Martinot. Il regrette toutefois : « A s'attaquer bille en tête à la tuyauterie et à la gouvernance, l'exécutif risque de passer à côté de sa réforme, car les vrais changements devraient venir de [l'Education nationale](#). Or, on l'entend peu ! »

[Fanny Guinochet](#)

LE PARISIEN – 15/01/2018

15 Aéroport Notre-Dame-des-Landes : maintenant, il faut décider



Les opposants au projet d'aéroport, comme ses partisans, attendent la décision du gouvernement avec impatience.

[Le gouvernement doit bientôt décider de l'emplacement de l'aéroport de Nantes. Sur place, la contestation prend une nouvelle tournure.](#)

La colère change de camp. A quelques jours de la [décision du gouvernement](#) sur Notre-Dame-des-Landes, les zadistes qui occupent le terrain prévu pour l'aéroport se font discrets mais, au contraire, ce sont des élus, des entrepreneurs et des riverains qui promettent d'entrer en résistance si l'actuel aéroport de Nantes Atlantique était finalement agrandi, car les avions continueraient de passer au-dessus de leurs têtes !

« Il faudrait alors tout recommencer de zéro, relancer un débat et une enquête d'utilité publique, avec l'assurance de nouveaux recours [...]. A la fin du mandat d'Emmanuel Macron, aucun coup de pioche n'aura été donné », répétait dimanche l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault... qui n'a pas fait avancer le dossier alors qu'il était au pouvoir. Le gouvernement, de son côté, assure qu'entre le oui et le non, son cœur balance encore et qu'il donnera sa réponse « avant la fin du mois ». Le Premier ministre, Edouard Philippe, a surpris tout le monde ce week-end [en se rendant sur le terrain « pour voir et écouter »](#). « Bien sûr qu'il y a de la com, mais c'est une bonne idée de venir se rendre compte sur site », estimait Jean-Paul Naud, le maire de Notre-Dame-des-Landes, farouchement opposé à l'arrivée d'un tarmac dans son bocage. Même satisfecit du côté de Jean-Claude Lemasson, le maire de Saint-Aignan-Grandlieu, lui en faveur du transfert à Notre-Dame-des-Landes. Globalement, l'idée que le sort de ce dossier qui empoisonne la vie politique depuis cinquante ans sera enfin tranché soulage les acteurs.

Mais le choix sera « difficile », de l'aveu du Premier ministre, qui s'apprête à entrer dans une zone de turbulences. Parce qu'il fera forcément des mécontents. Conserver l'actuel aéroport de Nantes Atlantique reviendrait à trahir une promesse de campagne. Emmanuel Macron, alors candidat, s'était engagé à respecter le vote local de 2016, à 55 % pro-transfert. Il faudra aussi renégocier le contrat de concession de l'aéroport du Grand Ouest avec Vinci Airports. « Le coût pourrait atteindre jusqu'à 350 M€, précise l'avocat Thomas Dubreuil, qui défend les anti-NDDL. Il semble que l'Etat soit un piètre négociateur, on se dirige vers un scandale type écotaxe (NDLR : en 2014, après l'abandon de ce prélèvement sur les poids lourds, l'Etat avait dû verser 950 M€ à la société Ecomouv'. »

Si au contraire un aéroport finit par sortir de terre à Notre-Dame-des-Landes, Macron risque la rupture avec Nicolas Hulot, son populaire ministre de la Transition écologique et solidaire. Il faudra aussi déclencher la guerre avec les occupants de la ZAD. [Une opération à haut risque.](#)



Un trafic aérien en augmentation

Le tarmac de l'actuel aéroport de Nantes (Loire-Atlantique), gondolé, pourrait bien être refait. Cette hypothèse, plutôt que de bâtir ex nihilo un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, semble de plus en plus crédible depuis la publication, le mois dernier, du [rapport de médiation](#) voulu par le gouvernement. Une chose est sûre : le trafic aérien augmente et va continuer à fortement progresser dans la capitale des Pays de la Loire. Nantes Atlantique, qui n'est que la neuvième plate-forme française, a dépassé le cap symbolique des 5 millions de passagers par an.

Mais le Grand Ouest est dynamique. « L'année dernière, le trafic a crû de 14,2 %, dont 26 % à l'international, ce qui fait de l'aéroport nantais, avec Toulouse-Blagnac, celui qui progresse le plus vite », assure Hubert Rouaud, expert en aéronautique et pro-transfert. Selon les médiateurs, en tout cas, en 2030, les passagers au départ de Loire-Atlantique seront 7 millions, puis 9 millions dix ans plus tard.

Si l'on décide de continuer à utiliser l'aéroport installé au sud-ouest de Nantes, à Bouguenais, il faudra donc en augmenter les capacités. En commençant par un lifting de l'unique piste. Il faudra aussi la rallonger vers le sud. La facture s'élèvera à 370 M€, selon la Direction générale de l'aviation civile, qui englobe le manque à gagner d'une fermeture pour travaux de trois mois. D'autres sources estiment qu'on peut, sans interrompre le trafic aérien, consolider la piste pour seulement 25 M€.

Selon les pro-Notre-Dame-des-Landes, un trafic plus important fera plus de bruit pour un nombre très important de Nantais survolés. « Faux, réagit Françoise Verchère, figure de la lutte anti-NDDL. Le bruit n'est pas si gênant en centre-ville. Et les nouveaux avions sont moins bruyants que les actuels. »

Émilie Torgemen et Philippe de Poulpique

LE MONDE – 15/01/2018

16 Les propositions des « chantiers de la justice » remises au gouvernement



Ces réflexions issues de questionnaires envoyés aux magistrats dans les juridictions concernent cinq volets : la transformation numérique, la simplification des procédures pénale et civile, l'organisation territoriale et l'efficacité des peines.

Depuis octobre, les « *chantiers de la justice* » sont à pied d'œuvre. Lundi 15 janvier, les propositions issues des consultations organisées dans ce cadre seront remises à la garde des sceaux, Nicole Belloubet. Au menu, cinq volets : la transformation numérique, la simplification des procédures pénale et civile, l'organisation territoriale et l'efficacité des peines.

Ces réflexions sont issues de questionnaires envoyés aux magistrats dans les juridictions, afin de les sonder sur les réformes à mener. Les syndicats ont dénoncé dès le départ « *une consultation de façade* », reprochant notamment le manque de temps laissé aux magistrats pour répondre et critiquant des questionnaires orientés.

Calendrier serré

De son côté, la garde des sceaux a expliqué aux représentants des magistrats à la chancellerie « *ne pas promettre le grand soir judiciaire, mais faire en sorte que les choses aillent mieux* ». Par exemple, en tirant parti de la révolution numérique pour « *gagner du temps et mieux affecter l'argent public au temps utile des magistrats* ».

A l'issue de ces consultations, le chef du gouvernement, Edouard Philippe, a annoncé que trois lois devront être présentées au conseil des ministres au printemps : une loi de programmation quinquennale 2018-2022 qui devrait permettre d'augmenter, selon Bercy, de 19 % le budget de la

justice, une réforme de la procédure civile et une réforme de la procédure pénale. Le premier ministre a dit avoir pour objectif un vote à l'été

Un calendrier qui risque de s'avérer difficilement tenable, tant les crispations sont grandes avec le monde judiciaire. Le dossier le plus chaud concerne l'organisation territoriale : plusieurs juridictions sont déjà mobilisées contre une réforme de la carte judiciaire. Une expression bannie au profit de celles de réseau judiciaire ou d'organisation territoriale de la justice.

L'idée est d'avoir une gestion opérationnelle et administrative plus centralisée, correspondant aux treize nouvelles régions. Le nombre de cours d'appel (36) devrait être revu à la baisse, tandis que des tribunaux pourraient devoir se spécialiser sur certains contentieux. Nicole Belloubet a encore affirmé jeudi qu'« *aucun tribunal ne sera fermé* »

Forfaitisation pour certains délits de masse

En revanche, la simplification de la procédure pénale est très attendue par les policiers. « *Aujourd'hui on est sur deux tiers du temps passé sur la gestion administrative et un tiers en temps d'enquête. L'idéal est d'arriver à une inversion* », a ainsi expliqué à l'agence France presse Thierry Clair de l'UNSA police. Une forfaitisation pour certains délits de masse, c'est-à-dire l'instauration d'amendes, est débattue depuis plusieurs mois et pourrait contribuer à désengorger les tribunaux. Cela pourrait s'appliquer par exemple à la consommation de cannabis.

Dans la procédure civile, la ministre s'est prononcée en faveur de la médiation, dans laquelle les parties qui s'opposent tentent de parvenir à un accord à l'amiable avec l'aide d'un médiateur. Cela évite un procès qui peut prendre des années au tribunal et coûter très cher. Un justiciable doit ainsi attendre en moyenne jusqu'à dix-sept mois pour passer devant le juge aux affaires familiales.

Le développement des peines alternatives à la détention, comme le bracelet électronique, est également une piste évoquée.

LE FIGARO – 15/01/2018

17 Les défis de Laurent Wauquiez pour exister face à Emmanuel Macron



Le président des Républicains effectue sa rentrée médiatique et politique fin janvier.

Les prochaines semaines s'annoncent chargées pour Laurent Wauquiez. Entre un chef de l'État omniprésent médiatiquement et des élus LR qui contestent la ligne du parti [ou décident de se «mettre en congé»](#), le patron des Républicains doit parvenir à faire entendre les propositions des Républicains sur la laïcité, le projet de loi sur l'immigration, la hausse de la CSG, la dépense publique, l'Europe... En esquissant «une troisième voie», explique Guillaume Peltier, deuxième vice-président de LR.

«Nous voulons montrer l'écart entre les propos et les actes de l'exécutif, entre l'emballage de droite et le produit de gauche», résume Damien Abad, troisième vice-président du parti. «Autant (le gouvernement) est passé maître dans l'art de la communication virtuelle, autant il est bien timoré quand il s'agit de passer aux actes...», dénonce de son côté Laurent Wauquiez dans le *JDD*.

Avec en ligne de mire Emmanuel Macron. «Nous sommes en train de construire un contre-pouvoir offensif, vigilant et qui place Emmanuel Macron sous surveillance», soutient Geoffroy Didier, secrétaire général délégué à la communication. «Si Laurent arrive à créer le match avec Emmanuel Macron, il bondira en statut, il réalisera un progrès fulgurant», veut croire un membre de l'équipe dirigeante.

Forte présence médiatique

«Comment s'opposer à l'exécutif en parvenant à se faire entendre sans en faire trop? C'est l'un des principaux défis auxquels est aujourd'hui confronté Laurent Wauquiez», résume un élu LR membre de la direction. Alors qu'il compte raréfier sa parole pour prendre de la hauteur après une année 2017 très exposée, Laurent Wauquiez a plusieurs rendez-vous importants à son agenda. Mercredi, il sera l'invité de Jean-Jacques Bourdin sur BFMTV et RMC, au lendemain [de la venue d'Emmanuel Macron à Calais](#).

Le 23 janvier, il se rendra pour la première fois devant les sénateurs LR en réunion de groupe. Une rencontre qui n'avait pas pu être organisée avant Noël, alors que Laurent Wauquiez souhaitait attendre Bruno Retailleau. Le 25 janvier, il sera sur le plateau «L'Émission politique» sur France 2... au moment même où le chef de l'État pourrait se trouver dans le Puy-de-Dôme pour les vœux à la ruralité. Enfin, le 27 janvier, le patron des Républicains organisera sa rentrée politique à Paris, lors du conseil national, le parlement du parti.

Leonetti pour présider le conseil national de LR

Après [le refus de Valérie Pécresse d'en prendre la présidence](#), Laurent Wauquiez a proposé le poste à Jean Leonetti. «Une grande voix centriste, auteur de la loi sur la fin de vie», a résumé le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le JDD. Avec l'idée de surprendre ceux qui lui reprochent son «sectarisme», en envoyant un signal d'ouverture et de rassemblement. «Il ne faut pas se faire uniquement entendre pour critiquer sa propre famille», a glissé Laurent Wauquiez à l'attention de Valérie Pécresse dans le JDD.

De son côté, Jean Leonetti, lui, s'est réjoui de la proposition. «Un merci très amical à Laurent Wauquiez pour sa confiance et sa volonté de faire vivre la diversité et le débat et renaître l'espérance», a-t-il répondu sur Twitter.

Pour associer l'ensemble des élus LR à la direction, le président du parti a aussi l'intention de mettre sur pied plusieurs instances comme «un comité stratégique» qui réunira le président du Sénat, Gérard Larcher, les présidents des groupes parlementaires, Bruno Retailleau et Christian Jacob, les présidents des conseils régionaux, Valérie Pécresse notamment, ou les anciens présidents de parti à l'instar de Jean-François Copé, Michèle Alliot-Marie... ou Alain Juppé.

Un «shadow cabinet» pour riposter

Le premier comité stratégique devrait se réunir après le conseil national du 27 janvier. Laurent Wauquiez souhaite aussi créer «un comité de coordination parlementaire» confié à Éric Woerth et qui réunira Gérard Larcher, Christian Jacob et Bruno Retailleau. Avec l'idée de coordonner les prises de décision entre les différents groupes parlementaires.

Ces prochains jours, Laurent Wauquiez devra aussi parachever son dispositif en annonçant la composition des instances du parti. Il doit ainsi boucler la constitution du bureau politique - dont le prochain est prévu le 23 janvier -, du «shadow cabinet», une trentaine d'élus qui auront pour mission de riposter à la politique d'Emmanuel Macron, et de la commission nationale d'investiture (CNI) dont la présidence devrait revenir, selon nos informations, au député des Alpes-Maritimes, Éric Ciotti.

Si les défis sont nombreux, Laurent Wauquiez compte sur cette année 2018 sans élection pour reconstruire la droite. «La politique comme disait Mitterrand, c'est la patience de la maîtrise du temps», pointe Guillaume Peltier.

[Marion Mourgue](#)

18 Parti socialiste : Delphine Batho annonce à son tour sa candidature



Paris, dimanche. « Je me présente sans les parrains, sans les barons, en dehors de tout courant », souligne Delphine Batho.

Delphine Batho, ancienne ministre de l'Ecologie, nous annonce sa candidature à la tête du PS et dénonce un « traficotage ». Entretien coup de poing.

[Virée en 2013](#) au bout d'un an du ministère de l'Ecologie, Delphine Batho, 44 ans, a sauvé en juin son siège de députée des Deux-Sèvres en battant un candidat En Marche ! Elle se lance maintenant à l'assaut du Parti socialiste.

Pourquoi postulez-vous à la direction du PS ?

Delphine Batho. Je ne peux pas laisser faire ! Je suis candidate pour l'espérance et changer le système. Je conteste de A à Z les modalités d'organisation de ce congrès de confiscation, dans ce qui n'est plus un parti mais une petite mafia politique avec ses parrains, ses lieutenants, ses exécutants. J'ai découvert qu'il y avait eu un traficotage des statuts au dernier moment pour changer les règles du jeu, dans l'objectif de reconduire la même aristocratie politique. Je ne peux pas être complice d'un congrès illégitime.

Traficotage, c'est-à-dire ?

Pour pouvoir déposer une candidature, il faut appartenir à un courant déjà existant (*NDLR : les militants seront consultés jeudi sur de nouvelles règles qui prévoient qu'il faut avoir le soutien de 5 % du conseil national du parti*). Ce qui est organisé, c'est la reconduction des cliques. Depuis [la quasi-élimination électorale du PS](#) en mai, la crise de leadership a été délibérément organisée pour que ceux qui tiennent les ficelles derrière continuent de le faire.

Vous parlez de Jean-Christophe Cambadélis ?

Notamment. Moi, je suis une candidate libre. Je me présente sans les parrains, sans les barons, sans les fausses cartes, en dehors de tout courant. Que les choses soient claires, j'irai jusqu'au bout. Les liquidateurs d'espérance, le verrouillage de l'appareil, ça suffit !

Vous y allez pour gagner ?

Oui. Et je ne suis pas candidate pour qu'il y ait une femme dans le casting. Je lance un appel à la mobilisation, à tous ceux qui refusent ce système : venez vous battre, forcez les portes.

Les nouvelles règles prévoient qu'il fallait être inscrit au 31 décembre pour voter...

On voudrait organiser l'enfermement sur le dernier quarteron de cette petite mafia qu'on ne procéderait pas autrement.

Le PS doit-il tourner la page Hollande ?

François Hollande a jeté l'éponge dans la campagne présidentielle, donc il n'est pas en situation d'écrire l'avenir. Pour les Français, la page est tournée.

«La nécessité d'un parti de gauche de gouvernement n'est pas morte»

Vos concurrents, Stéphane Le Foll et Olivier Faure, ont été ses proches au PS...

Tous les candidats annoncés sont ceux de la reconduction du même système. En aucun cas je n'aurais été candidate contre Najat Vallaud-Belkacem. Je respecte [sa décision](#). Sans doute a-t-elle senti qu'elle était l'objet d'une manipulation et qu'elle n'aurait pas les mains libres.

Le PS n'est donc pas mort, selon vous ?

Non, la nécessité d'un parti de gauche de gouvernement n'est pas morte. Mais cet outil devrait être au service des causes du XXI^e siècle : l'écologie, le féminisme, la laïcité, la conquête de la démocratie numérique menacée par les géants du Net, la valeur travail.

Vous surfez sur la vague démagogique, mais vous avez été ministre du gouvernement Ayrault !

J'ai l'expérience du pouvoir, j'ai aussi dit franchement les désaccords qui avaient entraîné mon limogeage. Mais je n'ai jamais pratiqué la politique du pire. Ma candidature vient de loin, des combats pour l'éducation, l'antiracisme, l'écologie. Je ne suis pas candidate pour changer les individus, mais les règles du système. Il faut évidemment partir à la reconquête des catégories populaires, des territoires ruraux, de la jeunesse, sans laquelle il n'y a pas d'élan possible pour la gauche.

«Le succès de Macron s'explique par le vide qu'il a en face de lui»

Vous voulez devenir la première opposante au chef de l'Etat ?

Emmanuel Macron est habile, il faut le reconnaître. Mais sa politique est structurée par l'acceptation des inégalités. Son succès s'explique par le vide qu'il a en face de lui.

Faut-il tendre la main à Mélenchon ?

Redonnons d'abord une identité à la gauche de gouvernement. Mélenchon est le symptôme de la régression politique de la gauche, de sa fracturation. Et il a commis une faute morale et politique lourde en refusant de tracer une ligne rouge entre l'extrême droite et la République.

Vous vous définissez toujours comme une insoumise, titre de votre livre en 2014 ?

L'insoumission dans le refus d'obéir aux lobbys, aux puissants et de céder à toute forme de terreur, oui. Normalement, c'est dans l'ADN de la gauche.

Nathalie Schuck

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 14/01/2018

19 En Tunisie, le pouvoir cherche à reprendre la main face à la grogne sociale



A Tunis, le gouvernement a annoncé des mesures en faveur des familles modestes dans l'espoir de désamorcer l'agitation sociale contre la vie chère.

Le gouvernement tunisien a annoncé samedi 13 janvier une série de mesures, dont l'augmentation des allocations sociales, après une semaine de contestations marquées par des heurts et à la veille du septième anniversaire de la révolution. Selon ce plan d'action, l'allocation sociale en faveur des familles nécessiteuses passe de 150 dinars (50 euros) à 180 et 210 dinars (60 et 70 euros) en fonction du nombre d'enfants, soit une augmentation d'au moins 20 %, a indiqué à la presse le ministre des affaires sociales, Mohamed Trabelsi. Selon une source gouvernementale, le plan prévoit également que l'Etat puisse se porter garant pour 500 000 familles aux revenus instables afin qu'elles puissent obtenir un prêt auprès de la banque pour se loger.

Ce plan aide les familles nécessiteuses à « *l'acquisition d'un logement adéquat* », a assuré M. Trabelsi. Il « *garantit une couverture médicale pour tous les Tunisiens sans exception* », a-t-il également soutenu, sans plus de développements. La procédure « *va toucher plus de 120 000 bénéficiaires [pour] un coût dépassant 70 millions de dinars (23,5 millions d'euros)* », a-t-il souligné. Une source gouvernementale a précisé que ces mesures seraient appliquées dès cette année.

Reprendre la main

L'exécutif tunisien s'efforce de reprendre la main à la veille du 7^e anniversaire de la chute de la dictature de Ben Ali, qui offrira l'occasion aux animateurs du mouvement social contre la vie chère de redescendre dans la rue. Depuis le 8 janvier, la Tunisie est en proie à une vigoureuse agitation ciblant l'augmentation du coût de la vie, conséquence d'une loi de finances ayant programmé une hausse de la fiscalité indirecte afin d'enrayer la dérive des déficits publics.

En fin de semaine, la violence qui avait émaillé certains attroupements nocturnes, à Tunis comme dans certaines localités de l'arrière-pays, a connu un net reflux. Mais la pression de la rue continuera néanmoins de se faire sentir, comme devraient l'illustrer dimanche les rassemblements auxquels se joindra l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), qui était jusqu'à présent resté en marge du mouvement.

Réunion à Carthage

Samedi, le président de la République, Béji Caïd Essebsi, a réuni à Carthage, banlieue située au nord de Tunis, les partenaires (partis politiques, syndicats...) de l'« accord de Carthage ». Ce document, signé sous son égide à l'été 2016, avait pour but d'élargir le consensus autour de l'action gouvernementale.

La relation entre le premier ministre tunisien Youssef Chahed et M. Essebsi est malaisée, tout comme est conflictuel son lien avec le parti dominant la coalition gouvernementale, Nidaa Tounès, dirigé par Hamed Caïd Essebsi, le propre fils du chef de l'Etat. Selon plusieurs observateurs, Nidaa Tounès pourrait tenter de profiter de l'occasion pour chercher à mettre sous tutelle M. Chahed, ce dernier étant parvenu jusqu'à présent à conserver son autonomie d'action par rapport à ce parti dont il est issu.

Le président de la République, qui est cœur du jeu politique tunisien, va donc essayer de remettre en ordre de bataille son camp – il est le fondateur de Nidaa Tounès – tout en conservant une relation de travail fonctionnelle avec les autres partis membres de la coalition gouvernementale, au premier rang desquels le parti islamiste Ennahda.

La force de M. Chahed tient toutefois dans sa relative popularité. De larges factions de l'opinion publique ont soutenu la campagne anticorruption lancée au printemps 2017. Certains proches du chef du gouvernement vont même jusqu'à sous-entendre que l'agitation sociale actuelle est orchestrée en coulisse par des réseaux mafieux, affaiblis par l'offensive gouvernementale. « *Il est clair que le gouvernement est ciblé à cause de sa guerre contre la corruption* », avance une source gouvernementale.

« Nous tenons à l'actuelle stabilité politique »

Dans les dernières semaines, M. Chahed a dû faire montre d'une plus grande modestie dans l'affichage de ses ambitions politiques ; ce qui semble avoir détendu sa relation avec le chef de l'Etat – lequel n'a pas exclu de se présenter à sa propre succession, en 2019. Mais la tension reste vive avec Nidaa Tounès. Dans ce jeu de rivalités, Nidaa Tounès a pu compter sur le soutien passif du parti islamiste Ennahda, son principal allié au sein de la coalition au pouvoir. Ennemis irréductibles entre 2011 et 2014, les deux formations se sont spectaculairement réconciliées à partir de 2014 sur la base d'un projet de cogérance du pays.

Cette entente cordiale est toutefois sous pression, en raison notamment de l'affaiblissement continu de Nidaa Tounès, plongé dans la crise interne depuis la conquête du parti par Hafedh Caïd Essebsi, le fils du président. En outre, la réconciliation avec les islamistes a été mal comprise par la base électorale du parti. Afin de remobiliser ses troupes dans la perspective des élections municipales prévues en mai, Nidaa Tounès affiche désormais la volonté de prendre ses distances avec Ennahda. Mais la coalition gouvernementale étant maintenue entre les deux formations, il n'est pas sûr que cette nouvelle option tactique fasse la différence et permette à Nidaa Tounès de reconquérir le terrain perdu.

Un contexte politique qui met en difficulté le chef du gouvernement, confronté à sa plus grave crise depuis sa nomination, en septembre 2016. M. Chahed doit louvoyer entre une rue en colère et les faux amis de son camp. Il a pu compter jusqu'à présent sur la compréhension de l'UGTT avec laquelle il a établi une relation de travail fructueuse. « *Il a bénéficié de notre soutien silencieux* », admet un cadre de l'Union générale tunisienne du travail, qui souligne la chute du nombre de grèves ces derniers mois, indicatrice de la bonne volonté du syndicat. « *Les adversaires de Chahed veulent déstabiliser le gouvernement, ajoute-t-il. Mais nous tenons à l'actuelle stabilité politique.* »

L'UGTT devrait entrer en lice ces prochains jours sur le front social, mais pour mieux l'encadrer. Comme souvent dans l'histoire de la Tunisie contemporaine, le jeu de bascule de l'UGTT se révèle souvent déterminant pour conforter ou fragiliser le pouvoir.

Par [Frédéric Bobin](#)

LE POINT – 13/01/2018

20 Iran : Trump confirme la levée des sanctions, mais pour « la dernière fois »



Donald Trump « entend travailler avec nos partenaires européens sur un accord de suivi » visant à durcir les conditions du texte de 2015,

a annoncé un haut responsable de l'administration américaine.

Le président américain a toutefois menacé ce vendredi de se retirer « à tout moment » de l'accord sur le nucléaire iranien conclu en 2015.

Face aux [appels de la communauté internationale](#), [Donald Trump](#) va confirmer la suspension des sanctions économiques contre l'[Iran](#). Mais c'est « la dernière fois », a prévenu la Maison-Blanche vendredi 12 janvier. D'ici à la prochaine échéance de suspension des sanctions, dans 120 jours pour les

principales d'entre elles, [Donald Trump](#) « entend travailler avec nos partenaires européens sur un accord de suivi » visant à durcir les conditions du texte de 2015, a annoncé un haut responsable de l'administration américaine. Et le 45e président de menacer de se retirer « à tout moment » de cet accord.

Ces sanctions visent en premier lieu le chef de l'Autorité judiciaire Sadegh Amoli Larijani. Selon un autre haut responsable de l'administration Trump, sa présence sur la liste des personnes sanctionnées « aura des conséquences politiques sérieuses », car cela revient à frapper « le sommet du régime », mais les [États-Unis](#) assument ce « message fort ». D'après le Trésor, l'homme est responsable de la mise en œuvre de verdicts « en contravention avec les obligations internationales de l'Iran, y compris l'exécution de personnes qui étaient mineures au moment de leurs crimes » ou « la torture » de prisonniers dans le pays.

Des sanctions sans lien direct avec le nucléaire iranien

La prison de Rajai Shahr, où « sont emprisonnés de nombreux Iraniens qui ont récemment protesté contre leur gouvernement » dans une [vague de manifestations qui ont fait 21 morts](#), est aussi visée par les nouvelles sanctions, ainsi que des industries de défense iraniennes, le Conseil suprême pour le cyberspace ou encore une organisation de cyberdéfense qui dépend du corps d'élite des [Gardiens de la révolution](#). Ce nouveau train de sanctions n'a pas de lien direct avec le programme nucléaire iranien, car réimposer les mesures punitives levées depuis l'accord de 2015 aurait entraîné sa mort immédiate.

Selon le premier haut responsable de l'administration américaine, Donald Trump veut que l'accord « complémentaire » censé être conclu avec les Européens soit permanent et permette aux signataires de réimposer des sanctions contre l'Iran s'il n'en respecte pas les termes, même si Téhéran ne participera pas à sa rédaction, contrairement au texte de 2015. Les autres signataires de l'accord conclu à Vienne il y a près de trois ans, Européens et Iraniens en tête, défendent fermement un texte censé empêcher Téhéran de se doter de l'arme atomique. Ils avaient mis Donald Trump en garde contre une réimposition des sanctions sur le nucléaire.

Pour le ministre iranien des Affaires étrangères, [Mohammad](#) Javad Zarif, Donald Trump cherche « désespérément » à saboter l'accord sur le nucléaire iranien qui « ne peut être renégocié ». « La politique de Trump et l'annonce faite ce jour représentent des tentatives désespérées de saboter un accord multilatéral solide », a déclaré M. Zarif sur [Twitter](#), peu après que le président américain a confirmé la suspension des sanctions contre l'Iran.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

